



Collège Eugène NONNON

22, avenue Léopold Héder

B.P. 7030

97300 CAYENNE

☎ : 0594 31 40 44

☎ : 0594 30 33 63

✉ : 9730130d@ac-guyane.fr

Siren : 199731308 – Siret : 1997310800011



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 20 OCTOBRE 2016**

Le quorum (26 présents votants) étant atteint Mme Jacobs (présidente) ouvre le Conseil d'Administration à 17h20.

M Paris (représentants des enseignants) se propose d'assurer le secrétariat de la séance.

⑩ **Adoption de l'ordre du jour**

Mme la Présidente met au vote l'ordre du jour.

1. Installation du conseil
2. Règlement intérieur du conseil
3. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 20 septembre 2016
4. Installation des instances
5. Adoption de la liste des activités des associations
6. Délégation de signature
7. Logements de fonction
8. Décision budgétaire modificative
9. Informations diverses
10. Questions diverses

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
26	26	0	0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

1. Installation du conseil

Mme la Présidente présente les membres de droits et les membres élus dans les différents collèges siégeant au conseil. Elle rappelle le rôle et la fonction des administrateurs.

De plus, elle précise que l'équipe de direction est disponible pour les sollicitations provenant des administrateurs. Pour finir, il est précisé aux représentants des parents d'élèves qu'ils ont la possibilité d'organiser des réunions à l'intérieur de l'établissement.

Mme la Présidente se réfère aux documents fournis avec la convocation pour expliquer le rôle du Conseil d'Administration dans un Établissement Public Local d'Enseignement.

2. Règlement intérieur du conseil

Madame la Présidente demande à l'assistance les observations qu'ils ont à apporter à la proposition de règlement intérieur.

Madame Chin Ten Fung (représentant de la commune) prend la parole et demande des précisions sur l'article 4, concernant la possibilité qu'a l'autorité académique à assister aux séances. Mme la Présidente précise que l'autorité académique a le droit d'assister aux réunions du CA à sa demande ou à celle de l'établissement.

Monsieur Achille (représentant des parents d'élèves) prend la parole et souhaiterait assouplir l'article 9 portant sur les « questions diverses ». Celui-ci souhaiterait raccourcir le délai pour les déposer au secrétariat de direction 24h avant la réunion. Mme la Présidente répond en informant l'assistance que d'une part, ce délai est nécessaire aux membres de l'équipe de direction pour préparer la réunion et d'autre part qu'il est possible de s'adresser à celle-ci sans attendre l'organisation d'un CA.

Mme la Présidente met au vote le règlement intérieur.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
26	26	0	0

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

3. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 20 septembre 2016

Madame Chin Ten Fung prend la parole pour d'une part demander que les procès-verbaux précisent les sigles utilisés et d'autre part afin de modifier l'article 8 des « Questions diverses ». En effet, il faut remplacer « du représentant de la Collectivité Territoriale de la Guyane » par « des représentants de la Collectivité Territoriale de la Guyane ».

Mme la Présidente met au vote le procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2016 modifié.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
26	26	0	0

Le procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2016 modifié est adopté à l'unanimité.

4. Installation des instances

Madame la Présidente précise les fonctions et le mode de désignation des membres des différentes instances.

⑩ Commission permanente

Mme la Présidente présente les membres de droits de la Commission Permanente et les propositions des représentants des différents collèges qui lui sont parvenues.

Mme Fanis (représentant des parents d'élèves suppléant) intègre le conseil à 17h45.

Le collège des parents propose les membres qui les représenteront.

Mme la Présidente précise qu'elle ne connaît pas le représentant de la CTG qui siègera. Elle nous propose de contacter les représentants pour définir avec eux la personne chargée de suivre l'instance.

⑩ Conseil de Discipline

Mme la Présidente présente les membres de droits au Conseil de Discipline et les propositions des représentants des différents collèges qui lui sont parvenues.

Le collège des parents propose les membres qui les représenteront.

⑩ Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté

Mme la Présidente présente les membres de droits au Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et les propositions des représentants des différents collèges qui lui sont parvenues.

Le collège des parents propose les membres qui les représenteront.

⑩ Commission Éducative

Mme la Présidente propose de renouveler la composition de la commission de l'année passée constituée :

- ⑩ des membres de droits ;
- ⑩ un personnel TOS ;
- ⑩ un personnel d'enseignement et d'éducation ;
- ⑩ un parent d'élève.

Mme la Présidente présente les membres de droits à la Commission Éducative et les propositions des représentants des différents collèges qui lui sont parvenues.

Le collège des parents propose le membre qui les représentera.

5. Adoption de la liste des activités des associations

Mme la Présidente présente le rôle des associations créées dans les EPLE et précise que le collège Eugène Nonnon compte deux associations :

- ⑩ Association Sportive et Culturelle présidée par le Chef d'Établissement, un vice-président élève, un vice-président de l'association des parents d'élèves, un trésorier, un secrétaire et un élève adjoint-secrétaire ;
- ⑩ Foyer Socio-Educatif dont Mme Perlet (professeur d'Éducation Physique et Sportive) est la présidente, Mme Lugier-Magnan (professeur de Mathématiques) est la trésorière, Mme Daridan (professeur de Lettres) est la secrétaire et chacun des membres du bureau à un adjoint élève.

M. Tancogne (professeur d'EPS) explicite les activités de l'ASC qui ont été communiquées par écrit en début de séance.

M. Nelson (représentant des parents) demande s'il est judicieux de proposer des activités aux élèves durant la pause méridienne car il est difficile pour eux de pouvoir se restaurer. Mme la Présidente répond que le choix des horaires est une contrainte sur laquelle il est difficile d'intervenir car elle provient de la pénurie des installations.

Madame Chin Ten Fung demande si le football féminin est représenté. M Tancogne précise que les entraînements de tous les sports sont mixtes.

Mme la Présidente met au vote la liste des activités de l'ASC.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
26	26	0	0

La liste des activités de l'ASC est adoptée à l'unanimité.

Mme la Présidente présente les activités du FSE et de ses membres (ancien personnel de direction, professeurs ou parents d'élèves).

Madame Chin Ten Fung s'inquiète de ne pas voir des activités musicales proposées aux élèves. Madame la Présidente répond que le collège comporte plusieurs actions en ce sens mais qu'elles ne relèvent pas du FSE.

6. Délégation de signature

Madame la Présidente demande la délégation de signature des contrats, des conventions et la passation de marché public (montant au-delà de 15 000€).

Elle met au vote la délégation de signature.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
26	26	0	0

La délégation de signature est adoptée à l'unanimité.

7. Logement de fonction

Il n'y a pas eu de départ des personnels logés (Mme Marie-Rose, M Clotilde et Mme Jacobs). Le conseil ne fait donc pas de proposition de logement à la CTG.

8. Décision budgétaire modificative

Monsieur Clotilde (Adjoint-Gestionnaire) informe l'instance d'une modification budgétaire par l'ajout de trois points :

- ⑩ une subvention du prix « Jeune reporter » de 1485€ ;
- ⑩ une subvention pour l'achat des manuels scolaires supplémentaire de 30 015€ ;
- ⑩ une subvention Métiss'Art de 2500€.

9. Informations diverses

Mme Jacobs informe l'assistance des prochaines dates à retenir :

- ⑩ le 10 novembre 2016 pour une réunion du CESC ;
- ⑩ le 22 novembre 2016 pour un CA sur la proposition du budget 2017.

M Achille souhaite vivement que les représentants de la CTG soient présents lors de ce prochain CA.

10. Questions diverses

Une question diverse a été posée par les représentants des élèves.

Mme Maignan (représentant des élèves) souhaite des précisions concernant le remplacement d'un professeur de Physique-Chimie absent depuis le début de l'année.

Mme la Présidente précise la chronologie des absences de l'enseignant :

- ⑩ le professeur était présent lors de la pré-rentree ;
- ⑩ il a eu un arrêt de travail de 15 jours, or les arrêts de travail de moins de 15 jours ne sont pas remplacés par le Rectorat ;
- ⑩ il a assuré ses cours du 16 au 19 septembre ;
- ⑩ le 20 septembre, il a eu un arrêt pour 5 jours ;
- ⑩ il a assuré ses cours du 25 au 29 septembre ;
- ⑩ or, le 30 septembre, l'enseignant a eu accident du travail provoquant un arrêt maladie jusqu'au 4 décembre.

La Division des Personnels de l'Enseignement du 2nd degré, en charge du remplacement des enseignants, a été saisie, mais elle n'a pas de remplaçant à proposer.

Mme Fanis (représentant des parents d'élèves) demande si les professeurs des cours de même niveau ne peuvent pas donner des copies de leurs cours.

M Paris précise que ce fonctionnement est difficile pour cette matière qui est avant tout expérimentale.

Madame Chin Ten Fung demande s'il n'est pas possible d'utiliser l'outil informatique.

Mme la Présidente précise que les élèves ont besoin d'être accompagnés.

Mme N'Guyen Van Nai (représentant des parents) informe que les parents d'élèves feront remonter au Rectorat cette absence.

Madame Chin Ten Fung demande s'il n'y a pas de solidarité entre différents établissements afin que des professeurs d'un établissement assurent des cours dans un autre établissement.

Madame la Présidente informe qu'une collègue n'exerçant que six heures dans notre établissement n'a pas pu assurer des heures de remplacement du professeur absent, car elle est affectée au collège Gérard Holder pour compléter son service.

Monsieur Nelson indique qu'il observe souvent une agitation inquiétante aux abords de l'établissement.

Monsieur Velly (Conseiller Principal d'Éducation) précise que tout un chacun peut contacter les forces de l'ordre.

De plus, Madame la Présidente précise les modalités de convention *Évidence*, mise en place entre le Rectorat et la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 18h45.

Le secrétaire de séance



Cédrik Paris

La présidente



Marie-Hélène Jacobs